

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 57

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 16 Décembre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET

OBJET

**RD538 - Sénas - Aménagement de l'avenue du Lubéron et de l'avenue Marx Dormoy
- Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage (études)**

**DGAET Direction des Routes
Arrondissement de l'Etang de Berre
04,13,31,22,19**

PRESENTATION

La commune de Sénas souhaite réaménager la RD538, du giratoire avec la RD7n au nord (PR 0) à l'entrée de ville au sud (PR 1 + 450). La création de pistes cyclables est notamment envisagée.

Pour cela, un transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage « études » au profit de la commune est nécessaire.

L'ensemble des modalités de mise en œuvre nécessite une convention entre le Département et la Commune afin de définir les conditions de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage du Département à la Commune.

La Commune prendra en charge l'ensemble des dépenses liées à ces études.
Cette convention n'aura aucune incidence financière sur le budget départemental.

Si ces études débouchent sur la réalisation de travaux, le montant de la participation du Département sera fixé au moyen d'une convention spécifique qui sera établie à l'issue des études préliminaires et d'avant-projet. Elle portera sur la remise en état de la chaussée et la réalisation des bordures et des trottoirs si nécessaires.

PROPOSITION

Je vous propose de bien vouloir :

- autoriser le transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage du Département à la Commune de Sénas, pour la réalisation des études de réaménagement de la RD538, du giratoire avec la RD7n au nord (PR 0), à l'entrée de ville au sud (PR 1 + 450) et la création de pistes cyclables.
- m'autoriser à signer la convention correspondante dont le projet est joint au présent rapport.

Au bénéfice de ces précisions et sur proposition de Monsieur le Délégué aux Routes, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL